

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue à huis clos le 15 décembre 2020 à 19h30 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général et Mme Odette Villemure, secrétaire-trésorière adjointe par intérim.

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-009 relativement au taux de taxation pour l'année 2021
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-010 autorisant l'entretien de chemins privés 2020-2021
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-011 autorisant l'entretien des chemins privés du Domaine Ouellet
- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2020-012 relativement à la mise aux normes du réseau d'eau potable du Domaine Ouellet
- 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-013 abrogeant le règlement 2020-001 concernant la création d'un poste de directeur général de la municipalité
- 3.6 Acquisition du réseau d'aqueduc du Domaine Ouellet et légalisation des servitudes requises
- 3.7 Autorisation d'un emprunt temporaire au montant de 286 651\$ à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton siège en séance extraordinaire à huis clos ce 15 décembre 2020. La séance est enregistrée et a débuté à 20h15.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Christina Béland, siège no. 1
Claudette Caron, siège no. 5
Lucie Hamelin, siège no. 2
Francine Buisson, siège no. 4
Benoît Gauthier, directeur général
Odette Villemure secrétaire-trésorière adjointe par intérim
Robert Gauthier, maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-009 RELATIVEMENT AU TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-009 CONCERNANT LES TAUX DE TAXATION POUR 2021

MADAME LUCIE HAMELIN DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxation pour 2021.

Le projet de règlement 2020-009 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-010 AUTORISANT L'ENTRETIEN DE CHEMINS PRIVÉS 2020-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-010 AUTORISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS 2020-2021

MADAME FRANCINE BUISSON DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement d'autoriser l'entretien hivernal des chemins privés 2020-2021.

Le projet de règlement 2020-010 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-011 AUTORISANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS DU DOMAINE OUELLET

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-011 AUTORISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES DU DOMAINE OUELLET 2020-2021

MADAME CLAUDETTE CARON DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet d'autoriser l'entretien hivernal des rues du Domaine Ouellet 2020-2021.

Le projet de règlement 2020-011 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-012 RELATIVEMENT À LA MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-012 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 871 287\$ ET UN EMPRUNT DE 1 871 287\$ POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

MADAME CHRISTINA BÉLAND DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter une dépense de 1 871 287\$ et un emprunt de 1 871 287\$ pour les travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet.

Le projet de règlement 2020-012 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-013 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-001 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-013 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-001 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

MADAME LUCIE HAMELIN DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet d'abroger le Règlement 2020-001 concernant la création d'un poste de directeur général de la Municipalité.

Le projet de règlement 2020-013 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.6 ACQUISITION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU DOMAINE OUELLET ET LÉGALISATION DES SERVITUDES REQUISES

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACQUISITION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU DOMAINE DU LAC OUELLET

ATTENDU que la municipalité a signé un contrat notarié le 20 décembre 2018 avec le propriétaire du Domaine du lac Ouellet, feu Monsieur Léopold Ouellet, afin d'acquérir le terrain sur lequel est érigée la station de pompage pour l'alimentation du réseau privé d'aqueduc du Domaine du lac Ouellet. Une des clauses dudit contrat stipule : « Lorsque le temps sera venu de procéder à l'excavation dans la rue Marie-Josée, afin de raccorder le tuyau d'aqueduc à la ligne d'eau existante, l'acheteur devra faire l'acquisition du réseau du Domaine du lac Ouellet, aux prix et conditions à être négociés entre les parties, selon l'état du réseau »;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la construction d'une station de pompage au coût de 1,8 \$ million et que celle-ci est maintenant raccordée au réseau d'aqueduc de Domaine du lac Ouellet;

ATTENDU que les travaux de décontamination du réseau d'aqueduc et de colmatage des fuites sont maintenant terminés;

ATTENDU que les résultats des analyses d'eau potable confirment que l'eau est maintenant propre à la consommation;

ATTENDU que des discussions sont actuellement en cours avec la succession de feu Léopold Ouellet pour faire l'acquisition du réseau;

CONSIDÉRANT ce qui précède.

RÉSOLUTION 2020-12-294

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyé par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat d'acquisition du réseau privé d'aqueduc du Domaine du lac Ouellet, y compris la section le long de la Route des Lacs, à un prix ne pouvant pas excéder 60 000\$ tenant compte des frais encourus par la municipalité afin de rendre le réseau opérationnel à court terme;

D'OBTENIR une servitude perpétuelle sur tous les terrains requis du Domaine du lac Ouellet, afin que la Municipalité puisse opérer et entretenir le réseau d'aqueduc et afin qu'elle puisse faire toutes les modifications et tous les travaux requis pour mettre aux normes gouvernementales actuelles et à venir le réseau d'aqueduc acquis.

Adoptée

3.7 AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 286 651\$ À LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 286 651\$ RELIÉ À UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PROVENANT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a fait réaliser des travaux de mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable du Domaine Ouellet;

ATTENDU que ces travaux sont admissibles à une contribution financière en provenance du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

ATTENDU que cette contribution financière sera versée dans le courant du mois de mars 2021;

ATTENDU que la Municipalité a défrayé, à même son fonds général d'opération, le coût des travaux pour la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable du Domaine Ouellet;

ATTENDU que la Municipalité doit disposer des liquidités nécessaires pour assumer ses obligations financières dans l'attente de versement de la contribution en provenance du programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 2020-12-295

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour un emprunt temporaire au montant de 286 651\$ et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat.

DE S'ENGAGER à rembourser ledit prêt de 286 651\$, capital et intérêts, lorsque la contribution approuvée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec sera versée à la Municipalité.

Adoptée

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune questions ni suggestions reçues de la part du public.

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Buisson propose de lever l'assemblée à 20h25.

Robert Gauthier, maire

Odette Villemure,
Secrétaire-trésorière adjointe par intérim